Docusign Envelope ID: D806EAED-25F5-803F-80D5-36957D62A53D

SAS ACEVEX
78730 ST ARNOULT EN YVELINES

CERTIFIÉ CONFORME À L'ORIGINAL
Signé par : Laurent PRIOLAU
D5CCFFACB5B8455...

BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 30/06/2024 12			Exercice N-1 30/06/2023 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	**Immobilisations incorporelles**						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	12 613.81	12 613.81				
	Fonds commercial (1)	1 908 686.94		1 908 686.94	1 908 686.94		
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions	105 730.56	105 730.56				
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	154 656.87	122 333.21	32 323.66	26 067.66	6 256.00	24.00
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	119 205.66		119 205.66	9 600.00	109 605.66	NS
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés	358.26		358.26	358.26		
	Prêts	10 196.55		10 196.55	21 199.35	11 002.80-	51.90-
	Autres immobilisations financières	23 587.98		23 587.98	22 970.54	617.44	2.69
	Total II	2 335 036.63	240 677.58	2 094 359.05	1 988 882.75	105 476.30	5.30
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en cours**						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	1 264 622.14		1 264 622.14	1 504 125.97	239 503.83-	15.92-
	Autres créances	162 667.43		162 667.43	191 632.01	28 964.58-	15.11-
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	150 297.08		150 297.08	133 981.79	16 315.29	12.18
Comptes de Régularisation	Charges constatées d'avance (3)	19 349.58		19 349.58	19 378.50	28.92-	0.15-
	Total III	1 596 936.23		1 596 936.23	1 849 118.27	252 182.04-	13.64-
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	3 931 972.86	240 677.58	3 691 295.28	3 838 001.02	146 705.74-	3.82-

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an 10 196.53
(3) Dont à plus d'un an

Docusign Envelope ID: D806EAED-25F5-803F-80D5-36957D62A53D

SAS ACEVEX
78730 ST ARNOULT EN YVELINES

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 30/06/2024 12	Exercice N-1 30/06/2023 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 150 000)	150 000.00	150 000.00		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	1 025 483.75	1 025 483.75		
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale	15 000.00	15 000.00		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau	246 070.34	195 340.19	50 730.15	25.97
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	397 022.29	250 730.15	146 292.14	58.35
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	1 833 576.38	1 636 554.09	197 022.29	12.04
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (1)	**Dettes financières**				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	652 322.17	704 057.82	51 735.65-	7.35-
	Concours bancaires courants	6 711.45	845.29	5 866.16	693.98
	Emprunts et dettes financières diverses	294 425.71	335 989.49	41 563.78-	12.37-
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	144 965.76	309 141.26	164 175.50-	53.11-
	Dettes fiscales et sociales	509 913.44	513 588.28	3 674.84-	0.72-
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	145 888.35	201 870.56	55 982.21-	27.73-
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)	103 492.02	135 954.23	32 462.21-	23.88-
	Total IV	1 857 718.90	2 201 446.93	343 728.03-	15.61-
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	3 691 295.28	3 838 001.02	146 705.74-	3.82-
	(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	1 396 450.65	1 672 622.30		

Docusign Envelope ID: D806EAED-25F5-803F-80D5-36957D62A53D

A C E V E X

Société par actions simplifiée au capital de 150 000 euros
Siège Social : 63 RUE CHARLES DE GAULLE, 78730 SAINT-ARNOULT-EN-YVELINES
411 546 880 R.C.S VERSAILLES

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 31 MARS 2025

Le 31 mars 2025 à 11 heures

Les associés de la société A C E V E X, société par actions simplifiée au capital de 150 000 euros, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social, 63 RUE CHARLES DE GAULLE, 78730 SAINT-ARNOULT-EN-YVELINES, sur convocation du Président.

L'Assemblée Générale est présidée par L.C.P HOLDING, associé de la Société, représentée par Laurent, lionel PRIOLAU son gérant.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé, présent ou représenté, entré en séance.

Selon la feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le Président de séance, les associés présents ou représentés possèdent 9 165 actions sur les 9 165 actions composant le capital social. L'Assemblée Générale réunit le quorum exigé par la loi et les statuts, elle est donc déclarée régulièrement constituée. Elle peut ainsi valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Le Président de séance dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée Générale :

- Les justificatifs de convocation des associés ;
- Les statuts de la Société ;
- La feuille de présence ;
- Le texte des résolutions soumises à l'Assemblée Générale ;
- Le rapport spécial sur les conventions visées aux articles L. 227-10 et suivants du Code de commerce établi par le Président ;
- Le rapport de gestion de la Société ;
- Les comptes annuels de la Société arrêtés au 30 juin 2024.

Le Président de séance déclare que l'ensemble des documents et renseignements prévus par les dispositions légales, réglementaires et statutaires ont été adressés et/ou ont été tenus à la disposition des associés au siège social dans des délais leur permettant d'être dûment informés et à même de se prononcer sur les points figurant à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale lui donne acte de ces déclarations et reconnaît que les associés ont été valablement convoqués.

Puis, le Président de séance rappelle que l'Assemblée Générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion de la Société
- Examen et approbation des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2024
- Quitus au Président

Docusign Envelope ID: D806EAED-25F5-803F-80D5-36957D62A53D

- Affectation du résultat de l'exercice
- Lecture du rapport spécial sur les conventions visées aux articles L. 227-10 et suivants du Code de commerce établi par le Président et décision à cet égard
- Questions diverses
- Pouvoirs en vue des formalités

Le Président de séance présente et commente les comptes de l'exercice écoulé, puis donne lecture à l'Assemblée Générale du rapport de gestion et du rapport spécial sur les conventions visées aux articles L. 227-10 et suivants du Code de commerce.

Cette lecture terminée, le Président de séance déclare la discussion ouverte. Diverses observations sont échangées.

Personne ne demandant la parole, le Président de séance met successivement aux voix les résolutions suivantes :

RESOLUTION : APPROBATION DES COMPTES SOCIAUX

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion établi par le Président, approuve l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2024, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans le(s) rapport(s).

L'Assemblée Générale prend acte qu'aucune dépense somptuaire et charge non déductible telles que visées par l'article 39-4 du C.G.I. n'a été engagée au titre de l'exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

RESOLUTION : QUITUS AU PRESIDENT

L'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve au Président de l'exécution de son mandat au cours de l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

RESOLUTION : AFFECTATION DU RESULTAT

L'Assemblée Générale constate que le résultat net de l'exercice est constitué par un bénéfice de 397 022,29 euros.

Après avoir pris connaissance du rapport de gestion, l'Assemblée Générale décide l'affectation suivante :

- A titre de dividendes : 114 350 euros, soit 12,48 euros par action.
- Au compte report à nouveau : 282 672,29 euros portant ainsi ce compte à un total de 528 742,63 euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social de la Société.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé le montant des sommes distribuées au titre des trois derniers exercices.

Les sommes distribuées au titre des trois derniers exercices sont les suivantes :

Date de clôture	Distributions éligibles à l'abattement (*), en euros	Taux de l'abattement	Revenus distribués non éligibles à l'abattement
30 juin 2023	200 000	40 %	néant
30 juin 2022	238 290	40 %	néant
30 juin 2021	210 795	40 %	néant

() Dividende éligible pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à l'abattement de 40% prévu à l'article 158. 3 du CGI.*

Docusign Envelope ID: D806EAED-25F5-803F-80D5-36957D62A53D

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

RESOLUTION : CONVENTIONS REGLEMENTEES

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial sur les conventions entrant dans le champ d'application des articles L. 227-10 et suivants du Code de commerce établi par le Président, prend acte qu'aucune convention n'a été conclue ni reconduite tacitement au cours de l'exercice écoulé et, par conséquent, qu'aucune convention n'est à soumettre à son approbation.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

RESOLUTION : POUVOIRS EN VUE DES FORMALITES

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président ou au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'effectuer toutes les formalités qui seront nécessaires relativement aux décisions visées ci-dessus.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par le Président de séance, une feuille de présence ayant été signée par les votants.

Signé par :
Laurent PRIOLAU
D5CCFFACB5B8455...